D'autre part.	704	50
Huit journées d'homme et de femme pour semer.	22	»
Sarcler trois fois, 66 journées de femme en été, à 1 fr.	66	»
Couvrir trois fois.	34	»
Couvrir en plein (prix fait). .	24	75
Rente de la terre, au prix du pays pour faire de la garance, location plus haute que pour d'autres emplois.	165	»
	1,016	25
Intérêt à dix pour cent. . . .	101	62
Total de la 1re année. .	1,117	87

Deuxième année.

Sarcler en plein, 22 journées. .	22	»
Couvrir une fois.	12	»
Couvrir en plein.	24	75
Rente de la terre.	165	»
Intérêt.	22	37
Intérêt du capital avancé la 1re année.	101	62
Total de la 2e annee. .	347	74

Troisième année.

Arracher, 165 journées, à 2 fr. .	330	»
Sécher et emballer, 1 fr. 58 cent. par quintal, et 77 quintaux. . . .	121	66
Rente de la terre pour un an. .	165	»
	616	66
Intérêt du capital de la 1re année pour 6 mois.	50	81
Intérêt du capital de la 2e année pour 6 mois.	11	18
Le capital de la 3e année n'est déboursé que presque au moment de la récolte et de la vente. . . .	»	»
	678	65

Récapitulation.	1re année. .	1117	87
	2e année. . .	347	74
	3e année. . .	678	65
Total.		2,144	26

Produits.

1° Fourrage de la 1re année, 77 quintaux, à 2 fr.	154	»
Intérêt de deux ans.	30	80
2° Fourrage de la 2e année. . .	77	»
Intérêt d'un an.	7	70
3° 77 quintaux de racines, à 30 fr.	2,310	»
	2,579	50
Ce qui fait ressortir un *bénéfice de*.	435	24

D'après ce compte, *la garance revient à* 24 fr. 34 cent. 3/4.

Dans des *terrains plus compactes*, une première récolte de garance se fait fort bien sans l'emploi du fumier, et alors le prix de la racine revient aussi à 24 fr. environ.

Dans la grande culture, où le défoncement et l'arrachage ont lieu à la charrue et en ne portant pas de frais d'engrais, la dépense pour les trois années peut être évaluée à 871 fr. 9 cent ; le produit, en ne portant la graine et la tige que pour mémoire, étant évalué à 33 quintaux de racine, ils reviennent à 26 fr. 40.

Dans ce compte, si l'on avait des terres qui élevassent le produit à 55 quintaux, en supposant que les frais restassent les mêmes, la garance ne s'élèverait pas à plus de 15 fr. pour une première récolte ; pour les récoltes suivantes, qui exigeraient l'emploi du fumier, les frais seraient considérablement augmentés.

Dans la culture des métayers, si la récolte est de 55 quintaux, ils coûteront en totalité 1,159 fr. 12 c. ; le quintal reviendra donc à nos cultivateurs à 21 fr. 7 c. 1/2, et encore nous ne faisons pas entrer en déduction le fourrage ou la graine. On conçoit tout ce que l'extension d'un pareil système doit apporter de changement dans les prix de la garance, et par là dans toute la situation agricole du pays, et aussi dans le prix des journés payées en argent. C'est l'introduction dans la concurrence du travail d'une classe nombreuse, qui auparavant perdait une partie de son temps dans l'oisiveté, et qui vient prendre sa part au dividende général de l'agriculture, fait dont les conséquences peuvent être immenses.

§ VIII — Assolemens dans lesquels il convient d'intercaler la garance.

Une récolte peut détériorer un sol de trois manières, ou en le durcissant, ou en le salissant, ou en l'épuisant. La garance, loin de durcir le sol, lui *procure un ameublissement* très-profond par l'opération de l'arrachage : ainsi, sous ce rapport, elle est favorable au sol ; et, dans toutes les estimations de culture que nous avons faites, on doit, en toute justice, si l'on sait profiter, pour une récolte consécutive, de cet excellent travail du sol, déduire du compte des frais d'arrachage une somme égale à la valeur dont il peut être, et qui équivaut à la préparation du sol de la première année de culture.

Si la garance a été soignée, il ne faut pas douter aussi que la terre ne se trouve, après sa récolte, *dans un grand état de netteté*. Cependant, je dois observer que dans les garances de métayers et dans celles de la grande culture, où l'on néglige souvent les sarclages de la seconde année, la terre se trouve salie par cette culture ; et, quoique ces plantes paraissent peu la troisième année, où elles sont dominées par la vigueur de la garance, leurs semences, dispersées dès la seconde année, remplissent le sol, et ne tardent pas à se remontrer.

Quant à l'épuisement du sol, il est indubitable pour toute personne qui a suivi cette culture. Je dois dire, cependant, que des doutes sur son étendue m'ont été manifestés par des cultivateurs éclairés des pays du Nord. Nous différons aussi avec eux sur l'épuisement causé par les pommes-de-terre, les betteraves, les carottes, et en général toutes les racines : il est considérable chez nous, et ils le regardent comme presque nul. Cette divergence tiendrait-elle à ce que ces